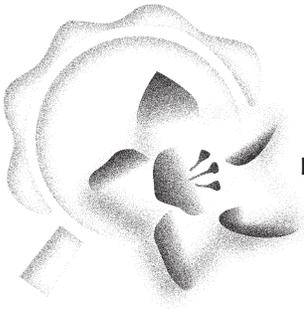


Table des matières

Message du commissaire aux langues	4
Langues officielles du Nunavut	6
Rôles et responsabilités	7
N'hésitez pas à nous parler.....	8
Au sujet des plaintes	9
Législation en matière de langues	11
Activités – 2006-2007	13
Demandes – 2006-2007	15
Plaintes – 2006-2007	15
Recommandations du commissaire aux langues	16
Plan de travail – 2007-2008	19
Budget et dépenses – 2006-2007	20



Message du commissaire aux langues

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2006-2007 qui couvre la deuxième et dernière année en tant que commissaire aux langues du Nunavut. Malheureusement, je dois démissionner avant la fin de mon mandat en raison d'obligations familiales. Cette décision était extrêmement difficile à prendre, car cette fonction m'a beaucoup plu. J'espère que mon successeur poursuivra le travail de ce Bureau et souscrira à ses recommandations.

L'année 2006-2007 a été très occupée pour notre Bureau, particulièrement avec les travaux pour la mise au point de deux nouvelles lois – la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur la protection de la langue inuit*. Je félicite tous ceux et celles qui ont collaboré avec le Comité directeur de l'étude de la législation en matière de langues pour leur dur labeur au cours de ce processus et j'espère bientôt que nous en arrivions aux étapes finales de la mise en application de cette loi tant attendue. Voir ces deux lois finalement mises en vigueur sera une réussite exceptionnelle pour la protection et la valorisation des langues officielles du Nunavut.

Au cours de cette année, j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs collectivités pour assister à des conférences ou participer à des événements afférents à la langue. Chaque fois qu'il était possible, j'ai pris part à des réunions pour obtenir la rétroaction du public et discuter des enjeux linguistiques de cette collec-

tivité. L'inquiétude à propos de la situation de la langue inuit dans nos collectivités était un thème récurrent pendant ces visites. La plupart des gens tiennent beaucoup à l'instauration au Nunavut d'une nouvelle loi sur les langues et d'une Office de la langue inuit, ce qui permettra la prise de décisions importantes et le début du travail pour renforcer et revitaliser l'usage de la langue inuit au quotidien.

Bien que les initiatives du gouvernement jouent un rôle important dans l'amélioration de la langue inuit, j'ai toujours insisté sur le fait que garder la langue inuit forte ne peut uniquement reposer sur le gouvernement et le système d'éducation. Les citoyens doivent prendre des mesures concrètes dans la collectivité et à la maison, c'est primordial.

Déjà, plusieurs personnes et organisations entreprennent des projets pour renforcer l'usage de la langue inuit dans leurs collectivités. Je félicite ces groupes pour leur leadership et leur initiative et j'encourage les autres à suivre ces exemples remarquables de ce qui peut être accompli quand nous travaillons ensemble pour un objectif commun.

Mon message final aux Nunavummiut à titre de commissaire aux langues du Nunavut est un rappel : la sauvegarde de la langue inuit pour les générations à venir résultera des



Johnny Kusugak

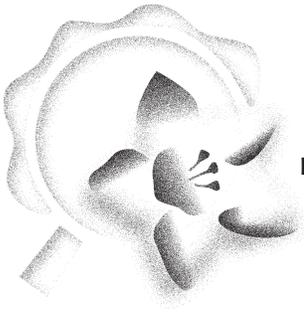
*Langues officielles
du Nunavut*

efforts consentis par toutes les collectivités. Faisons tous notre part en enseignant à nos enfants, en apprenant de nos aînés et en nous encourageant les uns les autres à être fiers de notre héritage et de notre langue.

En conclusion, j'aimerais souhaiter à mon successeur la meilleure des chances dans son mandat de protéger et de renforcer les langues officielles

du Nunavut. J'aimerais aussi mentionner mon appréciation aux membres de l'Assemblée législative, du Comité permanent *Ajauqtiit*, du bureau de l'Assemblée législative, de mon personnel et aux habitants du Nunavut pour le soutien que j'ai reçu pendant mon mandat. Cela a été un honneur de servir les Nunavummiut dans cette fonction et je suis fier d'avoir joué un rôle pour la sauvegarde de la langue inuit pour les générations à venir.





Langues officielles du Nunavut

La langue inuit

La langue inuit, connue sous le nom d'inuktitut, est le plus grand groupe linguistique au Nunavut. Soixante-dix pour cent des Nunavummiut s'expriment en inuit, leur langue maternelle qui inclut plusieurs dialectes, l'inuinnaqtun étant le dialecte parlé dans les régions ouest du Territoire.

Les gens du Nunavut écrivent l'inuit de deux façons : en *Qaliujaaqpait* (ou graphie romaine) et en *Qaniujaaqpait* (graphie syllabique). La plupart des personnes parlant l'inuktitut au Nunavut utilisent la graphie syllabique. Ce système d'écriture comporte 60 caractères, la plupart d'entre eux représentant des syllabes complètes. Ainsi, « NU » dans la graphie romaine s'écrit avec un caractère en syllabique : « ᓃ ». La graphie romaine utilise les mêmes lettres servant à écrire l'anglais ou le français. Plusieurs personnes qui utilisent habituellement la graphie syllabique se servent aussi de la graphie romaine, surtout pour écrire les courriels ou travailler à l'ordinateur. Les ordinateurs du gouvernement du Nunavut (GN) ont maintenant la capacité de travailler en syllabique. Les gens qui parlent l'inuinnaqtun ont tendance à préférer la graphie romaine.

Français

Iqaluit, capitale du Nunavut, abrite une collectivité francophone florissante qui est desservie par une école, un service de garderie, une station de radio communautaire. En outre, un centre culturel organise diverses activités presque chaque semaine.

Anglais

L'anglais est aussi très répandu sur le Territoire. Dans les plus grands centres, l'utilisation de l'anglais est aussi courante que celle de la langue inuit, particulièrement chez les Qallunaat (non-Inuits). Au Nunavut, on compte encore plusieurs personnes qui ne parlent que la langue inuit et des gens dont la langue maternelle est l'inuit; cependant, on constate une hausse du nombre d'habitants ayant de meilleures compétences linguistiques en anglais qu'en inuit. L'anglais est de facto la langue du gouvernement et de l'industrie. Dans son document *Pinasuaqtavut* de 1999, le gouvernement du Nunavut promettait de faire en sorte que l'éducation des enfants dans nos écoles soit entièrement bilingue avec de fortes compétences dans les deux langues. Il espère que cette stratégie lui permettra de réaliser un autre objectif du *Pinasuaqtavut* : l'adoption de la langue inuit comme langue de travail du gouvernement d'ici 2020.

Rôles et responsabilités

Le commissaire aux langues est un administrateur de l'Assemblée législative nommé par les représentants élus du Nunavut pour une durée de quatre ans. Il a plusieurs responsabilités qui sont détaillées dans l'actuelle *Loi sur les langues officielles*, une adaptation de la *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest, inclut :

1. Suivi

Le commissaire aux langues et son personnel suivent de près les efforts du GN pour qu'il mène à terme ses obligations en matière de langues officielles du Nunavut, conformément aux documents suivants :

- La *Loi sur les langues officielles*.
- *Pinasuaqtavut* (le *Mandat de Bathurst*), qui engage le gouvernement du Nunavut à...
 - i. faire de l'inuktitut sa langue de travail;
 - ii. encourager le bilinguisme inuktitut-anglais;
 - iii. respecter les besoins et les droits des francophones.
- L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (ARTN), qui oblige le GN à atteindre un niveau de recrutement des Inuits représentatif de la population globale du Nunavut.
 - i. Ce niveau sera partiellement atteint en éliminant les barrières actuelles à l'emploi des Inuits. Au cours des négociations avec le gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre des revendications territoriales, le gouvernement du Nunavut a affirmé que l'usage de l'anglais comme langue de travail constitue une barrière à l'emploi pour la majorité des Nunavummiut dont la langue maternelle est l'inuktitut.
- La *Charte canadienne des droits et libertés*, qui garantit aux minorités anglaises et françaises le

droit de faire instruire leurs enfants dans leur langue.

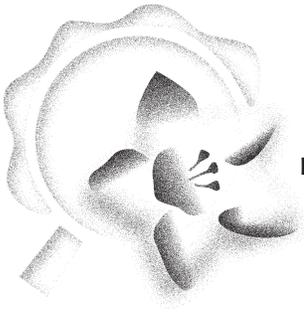
2. Rôle consultatif du commissaire aux langues

Le Bureau du commissaire aux langues (ci-après appelé le Bureau) est la seule institution nunavoise consacrée entièrement aux questions linguistiques. Par ses contacts permanents avec les collectivités du Territoire, ses activités de recherche et son travail d'élaboration des politiques, le Bureau est en mesure de fournir aux membres de l'Assemblée législative et du gouvernement du Nunavut des recommandations exhaustives sur les meilleures solutions aux problèmes linguistiques perçus sur le Territoire.

3. Promotion de la langue

Le commissaire aux langues joue un rôle important en amenant les questions linguistiques à l'attention du public et en participant aux activités promotionnelles de la langue dans le Nunavut. Le commissaire aux langues remplit cette tâche en...

- discutant avec les collectivités de leurs problèmes linguistiques et en les encourageant à apprendre et à utiliser nos langues officielles : la langue inuit, le français et l'anglais;
- assistant aux événements axés sur les questions linguistiques;
- participant à l'organisation de la *Uqausirmut Quviasuutiqarniq* annuelle (Semaine de la langue inuit);
- maintenant un site Web qui contient de l'information sur les langues du Nunavut, les droits linguistiques et le rôle de son Bureau;
- accordant des entrevues aux médias;



- donnant des conférences sur diverses questions linguistiques.

Le GN a promis de faire de la langue inuit sa langue de travail tout en respectant les droits des francophones et des anglophones du Nunavut. Le commissaire aux langues suit le progrès du gouvernement et présente des recommandations sur la manière d'atteindre ces objectifs.

4. Rôle de l'ombudsman

Le commissaire aux langues reçoit et examine les plaintes du public concernant la violation des droits linguistiques énoncés dans la *Loi sur les langues officielles*, et fait un compte rendu. Ces droits incluent notamment...

- le droit d'utiliser n'importe laquelle des langues officielles dans les cours du Nunavut;
- le droit de communiquer avec tous les bureaux des ministères et organismes du GN et d'en recevoir les services en anglais et en français;
- le droit de communiquer avec tout bureau régional ou communautaire du GN et d'en recevoir les services en inuktitut;
- le droit d'utiliser n'importe laquelle des langues officielles à l'Assemblée législative.

Si un membre du public a le sentiment que les droits linguistiques contenus dans tout document de la législation du Nunavut ont été violés, il peut déposer une plainte auprès du commissaire aux langues. Le Bureau du commissaire aux langues examinera la plainte et pourra présenter des recommandations à l'Assemblée législative en ce qui a trait aux mesures à prendre pour corriger la situation.

N'hésitez pas à nous parler

Pour nous aider à remplir efficacement notre rôle de fournir des conseils au gouvernement sur les questions linguistiques, nous comptons beaucoup sur la rétroaction du public. Nous encourageons les gens à communiquer avec notre Bureau pour nous faire part de leurs préoccupations ou de leurs idées au sujet des langues officielles du Nunavut et nous ferons en sorte que ces voix soient entendues.

De plus, nous répondrons à toutes demandes relatives aux langues officielles du Nunavut. Si vous avez une question concernant l'une des langues officielles, la *Loi sur les langues officielles* du Nunavut, les initiatives en cours relatives à la langue ou tout autre problème ou question d'ordre linguistique, nous serons heureux d'y répondre. Nous pouvons aussi vous conseiller sur l'obtention de financement pour des projets d'ordre linguistique ou littéraire dans votre collectivité et offrir un soutien écrit à votre projet.

En outre, nous examinons les préoccupations relatives à la réception des services de notre gouvernement territorial dans les langues officielles du Nunavut. Le Bureau du commissaire aux langues est là précisément pour veiller à ce que le gouvernement du Nunavut respecte ses propres lois afférentes aux langues. La *Loi sur les langues officielles* contient plusieurs droits linguistiques que le gouvernement du Nunavut est tenu par la loi de respecter. Si vous croyez que le GN enfreint une partie de la *Loi sur les langues officielles* ou contrevient à l'une ou l'autre de ses politiques portant sur la langue, veuillez en informer notre Bureau. Nous traiterons ce dossier avec la plus grande confidentialité et tenterons de résoudre le problème. N'hésitez pas à venir nous voir ou à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel.

Adresse du Bureau : édifice 1088E, Iqaluit
 Téléphone sans frais : 1-877-836-2280
 Courriel : langcom@assembly.nu.ca

Au sujet des plaintes

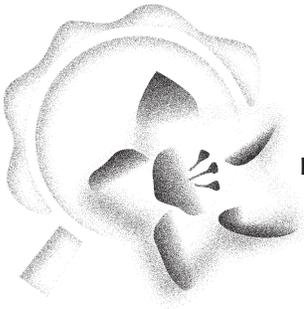
Bien que l'idée de « porter plainte » soit souvent considérée comme contraire à la culture inuit, nous croyons que l'idée de contribuer à l'amélioration de la société en tant qu'entité est fondamentale pour le Nunavut.

Nous comptons dans une large mesure sur le public pour nous informer si un organisme du GN ne respecte pas ses engagements conformément à la *Loi sur les langues officielles*. Les infractions qui ne nous sont pas rapportées pourraient se répéter. Alors, chaque plainte que nous recevons nous aide cerner les problèmes et à travailler avec les ministères en vue d'améliorer les services gouvernementaux dans toutes les langues officielles. Nous menons nos enquêtes et faisons des recommandations dans un esprit de respect et de coopération avec la partie plaignante et les organismes impliqués.

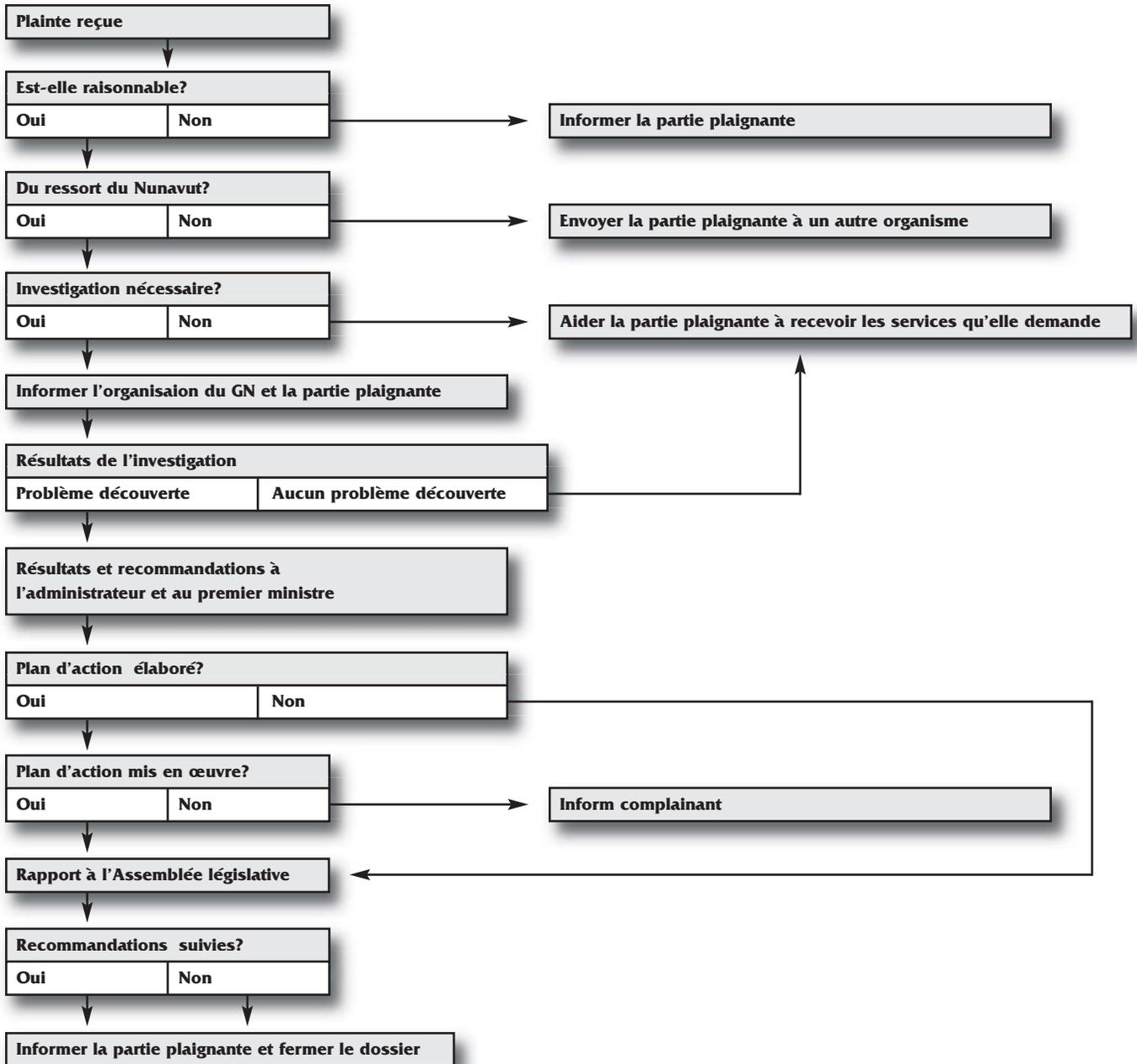
Nous recevons souvent des plaintes concernant les municipalités et les organisations privées. Bien que la *Loi sur les langues officielles* ne s'applique qu'au gouvernement du Nunavut et aux organisations territoriales, nous informons néanmoins l'organisation concernée par la plainte et offrons des suggestions sur les moyens d'améliorer ses services. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, nous espérons que notre juridiction s'étendra bientôt afin de protéger les droits des langues officielles dans tous les secteurs du Territoire.



L'organigramme suivant illustre ce que nous faisons à la réception d'une plainte.



Organigramme – Procédure du traitement des plaintes



Préparation de la nouvelle législation en matière de langues

Élaboration de la nouvelle législation en matière de langues

Le Bureau du commissaire aux langues préconise depuis longtemps la création d'une nouvelle loi sur les langues au Nunavut. En avril 2005, un Comité directeur de l'étude de la législation en matière de langues a été mis sur pied avec mandat d'élaborer un avant-projet de loi pour préserver et promouvoir la langue inuit au Nunavut tout en maintenant les droits des francophones et des anglophones.

Depuis, les membres de notre Bureau ainsi que les représentants du GN et de Nunavut Tunngavik Inc. ont préparé de nouvelles lois entièrement nunavoises : la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

En mars de cette année, le projet de loi 6, la *Loi sur les langues officielles*, et le projet de loi 7, la *Loi sur la protection de la langue inuit*, étaient prêts. Des consultations auprès des collectivités sont planifiées pour le nouvel exercice financier et le ministre de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse entend présenter les projets de loi à l'Assemblée législative au cours de la session du printemps.

Rôle de la législation proposée

Loi sur les langues officielles

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* établira trois langues officielles avec droits égaux : la langue inuit (les nombreux dialectes de l'inuktitut et de l'inuinnaqtun), le français et l'anglais.

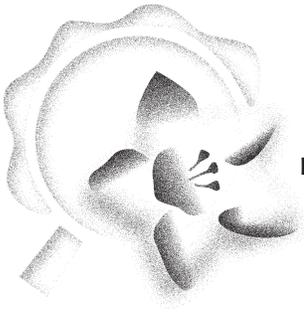
Voici quelques-uns des principaux droits établis par la *Loi sur les langues officielles* :

- Tous les bureaux du GN doivent servir le public dans les langues officielles.
- Tous les Nunavummiut ont le droit d'employer une ou l'autre des langues officielles lorsqu'ils paraissent en cour au Nunavut.
- Tout le monde peut demander un enregistrement audio de toute discussion à l'Assemblée législative dans l'une des langues officielles.
- Toutes les lois doivent être publiées en anglais et en français et l'Assemblée législative s'efforcera de traduire les lois du Nunavut en langue inuit.

Loi sur la protection de la langue inuit

Alors que la nouvelle *Loi sur les langues officielles* donnera un statut égal à la langue inuit, la nécessité d'une seconde loi était établie comme un moyen de renforcer et de préserver la langue inuit.





Voici les objectifs de la *Loi pour la protection de la langue inuit* :

- Promouvoir et accroître l'usage de la langue inuit dans l'administration du gouvernement, l'éducation, le secteur privé et la population;
- Veiller à ce que tous les Nunavummiut aient accès aux ressources et soient en mesure de renforcer leurs compétences linguistiques en inuit;
- Veiller à ce que les personnes d'expression inuit ne fassent pas l'objet de discrimination sur le plan des possibilités d'emploi, de l'éducation dans leur langue maternelle et de l'obtention des services du gouvernement du Nunavut ou des entreprises privées.

Les dispositions de la *Loi sur la protection de la langue inuit* ne diminueront en rien les droits existants des francophones et des anglophones.

Office de la langue inuit

L'un des aspects les plus importants de la *Loi sur la protection de la langue inuit* proposée sera de pourvoir une Office de la langue inuit.

L'Office de la langue inuit sera un organisme officiel de la langue doté de pouvoirs décisionnels efficaces. Elle aura le pouvoir de développer et d'approuver des politiques en matière de terminologie et de langues, de standardiser les systèmes d'écriture, de traiter de l'usage approprié des dialectes et de servir de ressource au gouvernement.



Activités

Législation en matière de langues

Plusieurs activités du Bureau en 2006-2007 étaient axées sur les mesures législatives en matière de langues. Le personnel a participé régulièrement aux réunions du Comité directeur de l'étude de la législation en matière de langues et le Bureau a indéniablement accru ses relations avec le public et les médias liées à la législation.

Projets du Bureau

Au début de l'année, nous avons conclu l'étude sur la protection des dialectes inuits au Nunavut qui a été commandée par le commissaire aux langues au cours de l'année 2005-2006. L'étude a été effectuée par M^{me} Shelley Tulloch, professeure agrégée de l'Université Saint Mary's, qui devait se pencher sur la question de la préservation des dialectes de la langue inuit.

Par la recherche sur les variantes dialectales au Nunavut et d'autres groupes linguistiques dans le monde, M^{me} Tulloch a abordé deux questions : comment peut-on protéger les dialectes distincts et quelle part devraient-ils jouer dans le plan global du gouvernement du Nunavut pour promouvoir la langue inuit? S'inspirant des études de cas et des théories sur la préservation de la langue traitées dans son rapport, M^{me} Tulloch a présenté plusieurs recommandations à notre Bureau concernant la préservation des dialectes au Nunavut.

Ce rapport terminé, le commissaire aux langues a rencontré M^{me} Tulloch à plusieurs reprises pour revoir ses recommandations et en discuter. Pour prendre connaissance de ces recommandations, on peut, sur demande, obtenir la version complète du rapport de recherche intitulé *Préserver les dialectes inuits*.

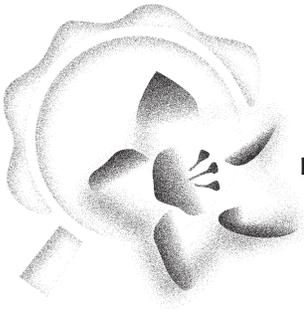
Visites et présentations dans les collectivités

En juin, le commissaire aux langues était conférencier lors d'un colloque sur l'inuinnaqtun à Kugluktuk. Profitant de son passage dans la collectivité, il a organisé une rencontre communautaire pour obtenir des commentaires sur les questions linguistiques dans la région de Kitikmeot. Des participants du colloque et de la rencontre communautaire ont fait part de leurs inquiétudes concernant la situation de l'inuinnaqtun. Les résidents de Kitikmeot espèrent que les nouvelles mesures législatives du Nunavut en matière de langues contribueront à la restauration de la langue inuit dans leur région.

Également en juin, le commissaire aux langues a fait une présentation aux étudiants inscrits en études autochtones dans les écoles des États-Unis, incluant l'Alaska, en visite au Nunavut. Le groupe a longuement discuté avec M. Kusugak et son personnel des questions linguistiques du Nunavut et d'autres peuples autochtones étudiés.

Vers la fin du mois, le commissaire aux langues a également eu l'occasion de discuter de questions linguistiques et culturelles au Nunavut avec des étudiants du Parlement du sud du Canada et de leur expliquer le rôle de son Bureau.

À Iqaluit en juillet, le commissaire aux langues a donné une conférence à des personnes malentendantes. La rencontre était organisée en vue de fournir un réseau pour ces personnes dans tout le Nunavut, de chercher les différentes formes de communication développées et utilisées par les gens dans les régions éloignées et d'obtenir la rétroaction des participants. L'information recueillie devait servir d'outil pour déterminer les écarts sur le plan des ressources et des services que connaissent les personnes malentendantes du Nunavut.



En octobre, le commissaire aux langues a participé à une réunion du conseil d'administration du Collège Nunavut de l'Arctique (ci-après le Collège) à Arviat au cours de laquelle ils ont examiné comment le Collège et le Bureau pourraient travailler ensemble pour améliorer les questions de la langue inuit dans le système d'éducation des adultes.

M. Kusugak a souligné le rôle du Collège dans le maintien de la langue inuit comme une part vitale de la société nunavoise. Il a aussi recommandé que tous les programmes offerts au Collège incluent un volet important en langue inuit pour lequel un certain niveau de maîtrise sera requis pour l'obtention du diplôme. Les membres du conseil ont été réceptifs à l'idée tout en insistant sur la nécessité d'un soutien financier plus conséquent pour la mise en œuvre de ces initiatives.

En mars, le commissaire aux langues était invité à prendre la parole dans le cadre d'un cours de maîtrise en éducation à Rankin Inlet. Le cours était donné par M. Ian Martin, professeur de linguistique de l'Université de York, M^{me} Phoebe Hainnu, sous-ministre de la CLAJ, et un diplômé du programme de formation des enseignants du Nunavut. Les participants étaient tous des enseignants inuits inscrits à la maîtrise. Le contenu du cours couvrait des questions relatives à la langue inuit telle la situation de l'éducation de la langue inuit ou celle de l'instruction et de la formation des enseignants de la langue inuit, les expériences des enseignants de la langue inuit dans le système scolaire et les mesures à prendre pour renforcer l'enseignement de la langue inuit. Dans sa présentation, M. Kusugak a parlé du rôle important des enseignants pour la préservation de la langue inuit et de la nécessité de sa présence dans les écoles si on veut qu'elle demeure une langue bien vivante. Il a félicité les participants pour leurs réalisations et l'administration pour la présentation du cours principalement en

langue inuit. M. Kusugak a aussi parlé du rôle des mesures législatives projetées en matière de langues dans le système de l'éducation, ce qui a été suivi par plusieurs questions difficiles et une discussion prolongée. Le cours était également une excellente occasion de se créer un réseau d'entraide et de partager idées et ressources.

En mars, l'analyste des politiques s'est rendu à Rankin Inlet pour participer à un atelier régional de formation en alphabétisation organisé par le Conseil d'alphabétisation du Nunavut. Parmi les membres d'honneur du panel, mentionnons Jose Kusugak, Nellie Kusugak, Shelly Tulloch et Mike Shouldice. Notre analyste des politiques a pris part à une discussion du panel portant sur des questions et des initiatives d'alphabétisation au Nunavut. L'objectif de l'atelier était de promouvoir le bilinguisme et les habiletés langagières inuits dès le jeune âge. Le groupe de participants comprenait des éducateurs de la petite enfance, des employés de bibliothèque communautaire et des représentants d'organisations communautaires impliqués dans le développement langagier de la petite enfance. Les participants ont eu une discussion animée, ce qui fut une excellente occasion de faire connaître leurs sentiments par rapport à la situation de la langue inuit dans leurs collectivités, de discuter des défis auxquels ils font face au sein de leurs organisations et de faire part de leurs idées pour l'amélioration des niveaux d'alphabétisation sur le Territoire. L'atelier a également présenté plusieurs bonnes idées et ressources que les participants ont rapportées dans leurs collectivités respectives.

Toujours en mars, l'agente des affaires publiques a participé au même atelier régional de formation en alphabétisation à Cambridge Bay. Plusieurs participants ayant malheureusement été incapables de s'y rendre en raison des intempéries, les organisateurs

ont fait de leur mieux pour que ceux qui s'étaient déplacés profitent de leur expérience. Sur place, l'agente des affaires publiques a profité de l'occasion pour prendre la parole à la conférence des enseignants de la langue inuit qui avait lieu à l'école primaire. Elle a aussi rencontré les éducateurs des niveaux primaire et de l'enfance pour discuter de leurs programmes en inuinnaitun. Ils ont parlé des projets linguistiques positifs de leur organisation et des difficultés qu'ils ont pour obtenir des ressources humaines et financières adéquates pour la mise en œuvre de leurs programmes linguistiques.

Promotion de la langue

En plus des nombreuses visites et présentations dans les collectivités, le commissaire aux langues a participé à plusieurs entrevues et tribunes télévisuelles qui lui ont permis de promouvoir l'usage des langues officielles du Nunavut et d'informer le public au sujet des initiatives et questions linguistiques de l'heure. Le Bureau a aussi collaboré à plusieurs projets tout spécialement liés à la promotion de la langue.

Cette année, le Bureau du commissaire aux langues a pris part à l'organisation de *Alianait!*, un festival des arts trilingue qui s'est déroulé à Iqaluit. L'agente des affaires publiques a organisé une fête communautaire suivie par une soirée de récit d'histoires traditionnelles et contemporaines en inuit, en français et en anglais. Des aînés venus de Rankin Inlet et d'Iqaluit faisaient partie du groupe de conteurs. L'activité était une excellente façon de célébrer la collectivité, la culture et la langue du Nunavut et nous comptons bien y participer de nouveau l'an prochain.

Au début de la nouvelle année scolaire, des troupes promotionnelles ont été envoyées à

chaque classe du Nunavut; elles regorgeaient de ressources linguistiques pour les enseignants, de certificats et autres mesures incitatives pour encourager les réalisations des élèves en ce qui a trait à la langue et à l'alphabétisation.

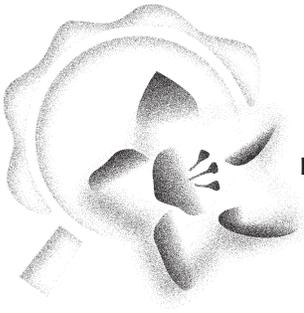
Demandes

Le Bureau a reçu plus de cinquante demandes en 2006-2007. Des demandes similaires incluaient des questions sur les lois et les politiques en matière de langues au Nunavut, sur la façon d'obtenir des services de traduction, sur l'endroit où trouver des ressources d'apprentissage des langues et sur la clarification de certains points d'orthographe et de grammaire. Nous recevons et répondons aux demandes en anglais, en inuit et en français, par courriel et par téléphone.

Plaintes

Nous avons reçu deux plaintes cette année. Elles ont toutes deux été traitées de manière confidentielle, et nous avons pu collaborer avec toutes les parties en cause pour trouver des solutions appropriées.

Nous recevons encore les plaintes et les préoccupations de gens concernant la langue de communication dans les organisations ne relevant pas de notre autorité. En pareil cas, le commissaire aux langues assure un suivi informel auprès de l'organisation concernée; il l'informe de la plainte et discute des moyens d'améliorer ses services dans les langues officielles. Nous espérons pouvoir protéger plus efficacement les droits linguistiques dans tous les secteurs du Territoire lorsque la nouvelle législation – *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur la protection de la langue inuit* – entrera en vigueur.



Recommandations

Voici mes dernières recommandations à titre de commissaire aux langues du Nunavut à l'Assemblée législative. J'encourage fortement le Comité permanent *Ajauqtiit* à communiquer avec mon successeur pour discuter des façons d'adopter ces recommandations.

Changements au Programme de formation en langue inuit du gouvernement du Nunavut

Dans le cadre de son mandat de Bathurst, le GN a pris l'engagement de faire de la langue inuit sa langue de travail d'ici 2020. Le programme de formation en langue inuit pour ses employés est l'une des initiatives du gouvernement en vue de réaliser cet objectif. Je félicite le ministère des Ressources humaines et le Collège Nunavut de l'Arctique pour l'instauration de ce programme. Non seulement ces cours de langue sont un pas en avant vers la réalisation des objectifs linguistiques du gouvernement, mais en fournissant à ses employés venant du Sud la possibilité d'apprendre la langue de leurs collègues inuits, le programme favorise également le respect mutuel et les bonnes relations sur les lieux de travail.

J'ai cependant quelques réserves quant à l'efficacité de la structure actuelle du programme. Plusieurs participants m'ont dit combien ils avaient apprécié le programme et appris pendant les cours. J'ai aussi entendu moult bons commentaires sur le niveau d'enseignement de ces cours. Par ailleurs, il est aussi venu à mon attention que le nombre de personnes inscrites au programme est passablement plus élevé que celui de celles qui le terminent. À mon avis, si on exigeait un niveau d'assiduité et de maîtrise de la langue plus élevé des participants qui complètent les cours, le taux de réussite du pro-

gramme serait également plus élevé. Une raison courante pour un niveau d'assiduité aussi faible semble être le manque de soutien de la part des gestionnaires qui n'allègent pas la charge de travail des employés inscrits au programme ou qui les en retirent dès qu'ils en ont besoin. Très souvent, un cours manqué ou deux signifie que le participant prend trop de retard pour poursuivre le cours.

Je recommande que le GN effectue une évaluation de son programme de formation en langue inuit afin d'identifier les barrières au programme et trouver des moyens pour en améliorer les niveaux d'assiduité et de complétude. Je crois sincèrement qu'effectuer ces changements pour accroître la responsabilisation des employés et le soutien de la direction augmenterait non seulement le taux de participation et de réussite du programme, mais utiliserait mieux les ressources que le gouvernement investit dans ses objectifs linguistiques.

Volet de la langue dans les programmes du Collège Nunavut de l'Arctique

Nous sommes tous conscients que le système d'éducation joue un rôle important dans le développement de la langue et que la présence de la langue inuit dans les classes du Nunavut doit être accrue si nous voulons assurer sa vitalité et sa force pour les années à venir. Le gouvernement réécrit actuellement la *Loi sur l'éducation du Nunavut* et concentre une grande partie de ses ressources sur la formation des enseignants de la langue inuit afin de hausser le niveau de l'éducation en langue inuit dans le système scolaire.

En plus de l'importance de la langue inuit dès la petite enfance ainsi qu'au primaire et au sec-

ondaire, j'ai le sentiment que le rôle de notre langue dans le système d'éducation postsecondaire et dans la population active est crucial pour la pérennité de la langue inuit au Nunavut. Je crois que l'éducation, l'alphabétisation et le bilinguisme sont les clés de la force et de l'autonomie du Nunavut. Le Collège Nunavut de l'Arctique a créé plusieurs possibilités éducatives postsecondaires pour les Nunavummiut et ses diplômés forment une grande partie de la population active professionnelle au Nunavut. Gardant à l'esprit le besoin de professionnels bilingues dans notre société d'aujourd'hui, je crois fermement que les étudiants du Collège devraient pouvoir faire montre d'un certain niveau de maîtrise de la langue inuit avant d'obtenir leur diplôme et que l'enseignement de la langue inuit devrait occuper une place plus importante dans tous les programmes offerts par le Collège.

Comme il a été dit plus haut dans ce rapport, j'ai rencontré les membres du conseil d'administration du Collège Nunavut de l'Arctique pour discuter des façons d'incorporer la langue inuit dans ses programmes. En plus des défis sur le plan des ressources humaines, le manque de financement suffisant était identifié comme une barrière majeure à l'augmentation du contenu en langue inuit dans ses programmes. J'encourage fortement l'Assemblée législative à envisager mes recommandations que le Collège élabore des objectifs de compétence et adopte des politiques qui requièrent la maîtrise de la langue inuit pour l'obtention du diplôme. Je recommande également au GN d'augmenter la subvention accordée à la langue pour le Collège, afin de financer les ressources additionnelles nécessaires pour la mise en œuvre de ces changements.

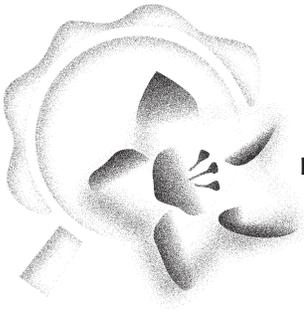
Recommandations 2005-2006

Jusqu'à maintenant, je n'ai pas reçu de réponses de la part du Comité permanent *Ajauqtiit* ni du gouvernement du Nunavut concernant les recommandations du rapport annuel 2005-2006. Comme le présent rapport sera mon dernier en tant que commissaire aux langues, j'aimerais les réitérer et les voir adoptées comme un héritage de mon mandat ici.

Bénévoles de la langue dans les collectivités

Au cours de mes nombreuses visites dans les collectivités, j'ai perçu une certaine frustration due à l'absence de services en langue inuit dans le secteur privé. Comme je l'ai mentionné dans le rapport annuel de l'an dernier, j'ai été plaisamment surpris par la volonté du secteur privé d'accommoder leurs clients en langue inuit. Cependant, l'insuffisance de ressources humaines bilingues reste une barrière majeure pour l'offre de services adéquats en langue inuit.

Au cours de mes déplacements, j'ai souvent entendu les doléances d'aînés ou d'autres citoyens unilingues qui sont incapables de s'acquitter de simples tâches quotidiennes comme le paiement d'une facture, l'achat de médicaments ou l'envoi d'une lettre sans devoir attendre que quelqu'un de familier leur serve d'interprète. Les nouvelles mesures législatives en matière de langues obligeront le secteur privé à accroître leurs services en langue inuit, mais je persiste à croire à la nécessité d'une solution provisoire pour que nos aînés et nos citoyens unilingues reçoivent les services qu'ils méritent.



Je recommande à nouveau que le GN mette en place un programme provisoire de bénévoles libérés de leur travail dans chaque collectivité où les sections administratives prépareraient une liste d'employés bilingues auxquels on pourrait faire appel pour servir d'interprètes à des heures prévues. Je crois fermement que ce serait un moyen peu coûteux pour le gouvernement de partager ses ressources pour l'amélioration de ses langues officielles et une excellente application de l'Inuit Qaujimagatuqangit sur les lieux de travail.

La langue de Sport Nunavut

Dans le rapport annuel 2005-2006, j'avais aussi recommandé que Sport Nunavut ajoute un volet linguistique à ses programmes de récompense en tant que mesure incitative pour accroître l'usage de l'inuit dans les sports et les activités récréatives. À mon avis, c'est un des meilleurs moyens pour préserver la force de la langue et encourager son usage comme langue de communication dans la vie quotidienne et pas seulement comme langue d'étude ou de travail. Récompenser les participants, les entraîneurs et les arbitres qui s'expriment en langue inuit serait une excellente façon d'encourager cette attitude.



Plan de travail 2007-2008

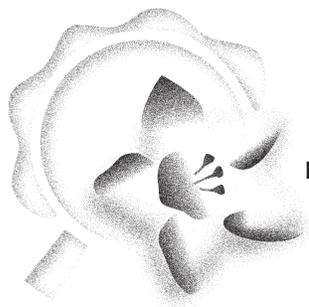
En 2007-2008, le Bureau du commissaire aux langues consacra une plus grande partie de son temps et de ses ressources pour veiller à l'achèvement et la mise en œuvre des nouvelles lois, la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur la protection de la langue inuit*. Nous nous attendons à participer aux séances d'information et de consultation publiques pour obtenir une rétroaction sur les mesures législatives et nous contribuerons, si nécessaire, à fournir des données à l'Assemblée législative. Nous espérons aider le GN à franchir cette étape importante pour la préservation et la promotion de la langue inuit.

Si et lorsque les mesures législatives avanceront, les tâches du commissaire aux langues augmenteront considérablement. Avec la compétence sur tous les secteurs du Nunavut, le suivi des activités du Bureau sera plus grand et le volume de plaintes et d'investigations vraisemblablement accru. Un surcroît d'activités de relations publiques sera nécessaire pour sensibiliser les organisations à leurs nouvelles obligations conformément aux nouvelles lois et nous anticipons recevoir beaucoup plus de demandes au cours de l'année qui vient de la part des entreprises, des médias et du grand public.

Quant aux activités additionnelles planifiées pour 2007-2008, je suis certain qu'après sa nomination, la nouvelle ou le nouveau commissaire aux langues

aura une vision pour les projets de recherche, les stratégies de sensibilisation et autres initiatives. Je l'encourage vivement à faire la connaissance des responsables des ministères gouvernementaux, des entreprises privées et des organisations vouées à la langue, car ces relations contribueront à la découverte de problèmes linguistiques et faciliteront le rôle de suivi du Bureau. Enfin, avec cette information, je l'encourage à continuer la distribution d'un bulletin périodique du Bureau informant le public sur ses activités et sur toute initiative linguistique sur le Territoire.





Budget et dépenses

pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007

Résumé	Budget	Dépensé	Engagé	Solde
Salaires des employés permanents	430,000.00	307,869.47		
Salaires des employés occasionnels		36,327.20	-	36,327.20
	430,000.00	344,196.67	-	36,327.20
Frais de déplacement	40,000.00	17,932.07		22,067.93
Fournitures et approvisionnement	40,000.00	50,339.94		(10,339.94)
Services acquis à titre onéreux	25,000.00	16,694.54		8,305.46
Contrats de service	60,000.00	70,420.40		(10,420.40)
Services publics	5,000.00	2,920.93	-	2,079.07
Honoraires et paiements	5,000.00	1,494.07		3,505.93
Autres dépenses	5,000.00	11,935.89		(6,935.89)
Biens corporels	5,000.00	1,079.95		3,920.05
Matériel informatique et logiciels	5,000.00	4,682.17		317.83
	190,000.00	177,499.96	-	12,500.04
Total	620,000.00	521,696.63	-	(23,827.16)



በበናጳጳስ ስፍንጥረጥና ስፍንጥረጥ ስፍንጥረጥ

TITIRAQVIANIT KAMISSINAP ILITARIYAUHIMAYUNUT UQAUHIIT NUNAVUNMI

THE OFFICE OF THE LANGUAGES COMMISSIONER OF NUNAVUT

LE BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES DU NUNAVUT

BOX/C.P. 309, IQALUIT, NU X0A 0H0

☎ 867.975.5125 📠 867.979.8623 📞 1.877.836.2280

✉ LANGCOMM@ASSEMBLY.NU.CA

www.langcom.nu.ca